



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°056_2024

DATE DE LA CONVOCATION :
06/12/2024
DATE D’AFFICHAGE :
06/12/2024

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 11
Absent : 2
Ayant donné procuration : 2

OBJET : Changement de dénomination de l’établissement public de coopération intercommunal : modification des statuts

L’an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** et le **DIX SEPT**, à vingt heure quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de **DECEMBRE** sous la présidence d’**Emma LEON, Maire** et la désignation de Monsieur Hugues SERVIERE en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Gérard GRELET, Amelle HAFAFSA, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Laurence PETIT, Hugues SERVIERE.

Absents ayant donné procuration :

Alexandra HAYEK à Gérard GRELET
Laure VINCENT à Emma LEON

Absents :

Lou LOMBARD
Sandrine PÉREIRA

Il est demandé l’approbation du changement de dénomination de la Communauté Territoriale Sud Luberon en « Communauté de Communes Sud Luberon »

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,

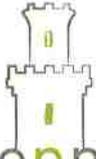
Vu la délibération n°2012-029 du 28 juin 2012 portant modification statutaire et dénomination de la Communauté de Communes Luberon Durance en Communauté Territoriale Sud Luberon,

Vu la délibération n°2024-102 du 31 octobre 2024 portant changement de nom de la collectivité et modification des statuts ;

Considérant ce qui suit :

Par délibération du 31 octobre 2024, le conseil communautaire a voté le changement de dénomination de la Communauté Territoriale Sud Luberon en « Communauté de Communes Sud Luberon ».

Ce changement de dénomination implique un changement des statuts de la collectivité.



Afin que le Préfet de Vaucluse arrête les nouveaux statuts de la collectivité, chaque commune membre doit se prononcer dans les 3 mois sur ce changement de dénomination. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.

Au vu de ce qui précède, ouï l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- ▶ Approuve le changement de dénomination de la Communauté Territoriale Sud Luberon en « Communauté de Communes Sud Luberon »
- ▶ Approuve en conséquence la modification des statuts présentée ci-dessus
- ▶ Autorise Madame le Maire à réaliser toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait à La Bastidonne,
Le 17 DECEMBRE 2024.

Madame La Maire,
Emma LEON.

Le Secrétaire de séance,
Hugues SERVIERE.

Certifié exécutoire
Publié le

